



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlements 28-2026, 170-4 et 30-2026

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 5 mai 2026 le règlement 28-2026 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures », le règlement 170-4 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » et le règlement 30-2026 intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant la tarification des demandes de modification aux règlements de zonage ».

Le règlement numéro 28-2026 a pour objet de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement numéro 80 sur les permis et certificats.

Le règlement numéro 170-4 a pour objet de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes et de référer au règlement numéro 80 sur les permis et certificats.

Le règlement numéro 30-2026 a pour objet de soustraire la disposition relative à la tarification des demandes de modification aux règlements de zonage et de référer au règlement 80 sur les permis et certificats.

Ces règlements entrent en vigueur selon les dispositions de la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 14 mai 2026.

Sébastien Demers
Greffier